
CHAPITRE QUATRE

Suivi des recommandations du *Rapport annuel 1999*

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports de vérification d'optimisation des ressources et de demander aux ministères et organismes de s'engager par écrit à prendre des mesures correctrices dans le Chapitre trois de notre Rapport annuel. Deux ans après la publication de nos recommandations et des réponses des ministères et organismes, nous vérifions les suites que ceux-ci y ont données.

Le Chapitre quatre décrit brièvement les vérifications d'optimisation des ressources dont il est fait état au Chapitre trois de notre *Rapport annuel 1999* et précise l'état actuel des interventions motivées par nos recommandations. Les sections de ce chapitre consistent dans des examens de suivi.

Nos examens de suivi visent à fournir un degré de certitude moyen quant à la portée et à la pertinence des mesures correctrices prises par les ministères et organismes. Ils consistent surtout dans des enquêtes et discussions avec le personnel de direction, des analyses des renseignements fournis et, s'il y a lieu, des examens et mises à l'essai limités des systèmes, procédures et transactions. Comme il ne s'agit pas d'une vérification, nous ne pouvons pas affirmer avec un degré élevé de certitude que les mesures correctrices décrites ont été mises en œuvre avec efficacité de façon à résoudre tous les problèmes notés. Ces examens ne permettent pas non plus de cerner les nouveaux problèmes sur lesquels il faut se pencher. Toutefois, les résultats des mesures correctrices prises ou prévues seront examinés plus en détail dans des vérifications subséquentes.

Certaines des recommandations que nous avons formulées en 1999 semblent avoir été mises en œuvre soit intégralement, soit en grande partie. Il reste que, dans bien des cas, les progrès se font attendre ou se poursuivent.